

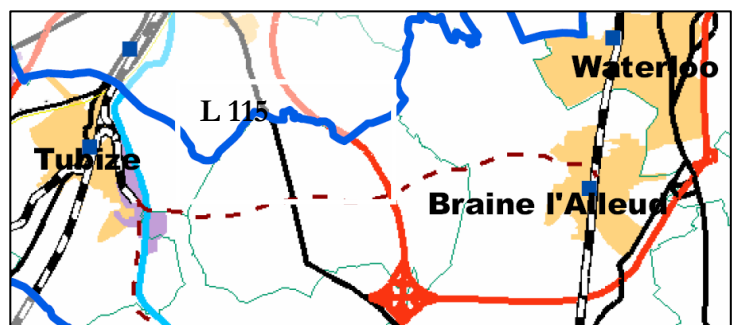


### **DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet consiste en le réaménagement de l'ancienne ligne de Chemin de fer 115 entre Clabecq à Braine-l'Alleud en RAVeL et/ou en site pour les transports collectifs. La CLDR ayant davantage marqué sa préférence pour un aménagement en RAVeL.

Ce réaménagement permettrait de :

- constituer une alternative de circulation à la N270 saturée aux heures de pointe et peu propice aux déplacements non motorisés ;
- relier les gares de Tubize et Braine-l'Alleud en passant par les centres de Braine-le-Château, Wauthier-Braine et le zoning du Hain ;
- desservir directement cinq écoles primaires et indirectement plusieurs établissements secondaires à Tubize et Braine-l'Alleud.



Cette ancienne ligne s'étend sur trois communes : Tubize (2,3 km), Braine-le-Château (6,9 km) et Braine-l'Alleud (3,3 km).

### **ORIGINE DE LA DEMANDE**

Demande issue des groupes de travail :

- « Cadre de vie » des 25/09, 07/10 et 16/10 2008 : « création d'un RAVeL pittoresque avec aménagements en faveur des essences indigènes, d'aires de repos, de panneaux didactiques et rénovation du patrimoine bâti intéressant » ;

- « Mobilité » des 18/09, 02/10 et 14/10 2008 : « valorisation de la L115 dans une optique transcommunale (Braine-l'Alleud, Tubize et Braine-le-Château) en RAVeL ou Pré-RAVeL, en préservant la biodiversité et les paysages et conjointement au transport en commun sur une voie avec débordement pour les croisements avec les cyclistes et piétons »

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'explique par la présence de l'ancienne assiette de chemin de fer qui traverse les deux centres de l'entité (Braine-le-Château et Wauthier-Braine) et dont le réaménagement serait une alternative très intéressante pour les déplacements en modes doux intra-communaux. Cette ligne dessert en plus les cinq écoles de l'entité.

Cette alternative est d'autant plus intéressante que l'itinéraire conseillé actuel (chaussée de Tubize) est peu sécurisé, peu convivial et très fréquenté par la circulation automobile et de poids lourds.

Par ailleurs, au-delà des frontières communales, la ligne permet de relier les centres de Tubize et de Braine-l'Alleud (et donc leur gare) ainsi que le zoning de Wauthier-Braine.

Le réaménagement de cette ligne a donc un intérêt fonctionnel (déplacements domicile-travail et domicile-école) et de loisir.

### En quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche A21L ?

Au niveau social, le réaménagement de la ligne permettra les déplacements fonctionnels en modes doux et donc des circulations plus conviviales pour les déplacements domicile-travail et domicile-école. L'ancienne ligne deviendra en outre un lieu de balades, de détente et de loisir, autant de situations propices aux rencontres et échanges entre promeneurs.

Au niveau économique, L'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail et domicile-école sera source d'économies financières pour les utilisateurs. La valorisation transcommunale de la ligne en RAVeL sera positive pour les activités de loisirs, touristiques et HORECA.

Au niveau environnemental, le réaménagement de la ligne sera positif en termes énergétique en ce qui concerne les économies réalisées par les utilisateurs des modes doux en n'utilisant plus (ou moins) les transports mécanisés. Un impact positif sur la biodiversité pourra avoir lieu en fonction des travaux qui seront réalisés et des aménagements opérés en ce sens.

## LOCALISATION

Sur l'ancienne ligne de chemin de fer 115.

## STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Infrastructure de transport et de communication.

## STATUT DE PROPRIETE

Propriété Infrabel et communale pour deux tronçons :

- Braine-le-Château : de l'avenue Reine Astrid (km 10,078) à la limite de communes (km 10,800) ;
- Braine-l'Alleud : de la limite de communes (km 10,800) au PN de Sart-Moulin (km 12,030).

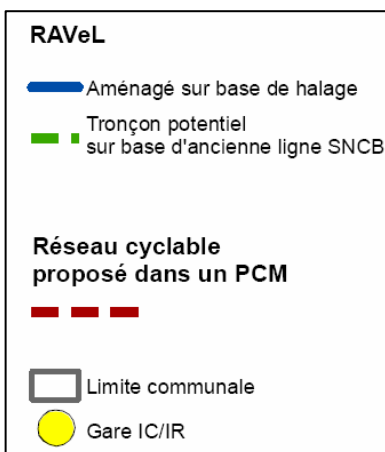
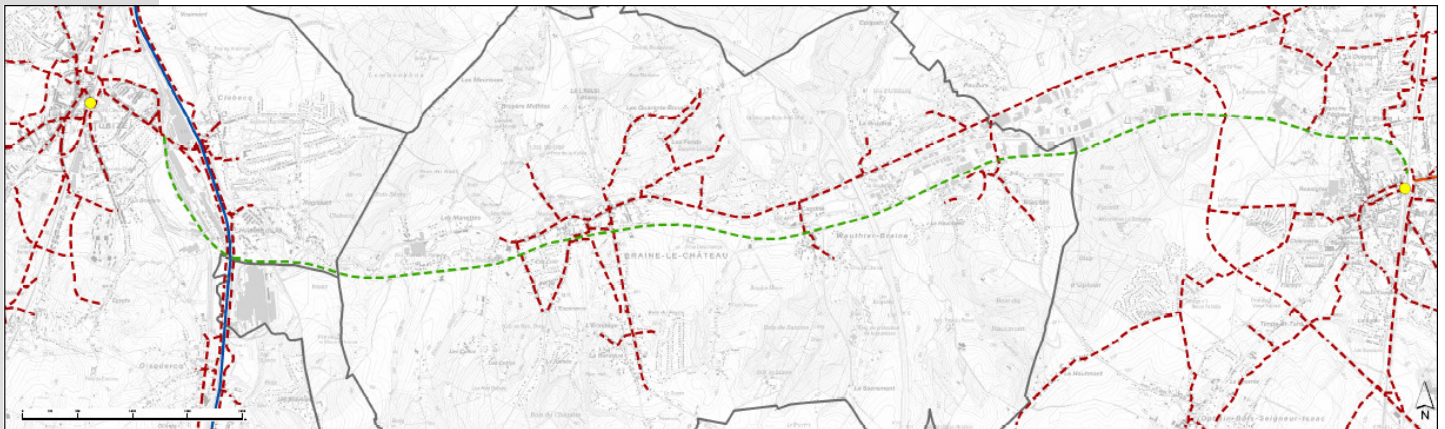
## TACHES A REALISER

Les tâches à réaliser (sources : rapport de 2005 de la ASBL « Les Chemins du Rail ») pour la mise en œuvre d'un RAVeL peuvent se séparer en :

- établissement de la convention entre la Région wallonne et Infrabel ;
- clôture des baux de locations de l'assiette (+/- 40) dont quelques uns concernent de réelles occupations physiques de l'assiette :
  - o des jardins à Niederand ;
  - o une partie de prairie apparemment destinée aux chevaux près du passage sous la E19/A17 à Wauthier-Braine (km approx. 8,900) ;
  - o des potagers près du PN de la rue Boularumont (km approx. 9,1) ;
  - o un ensemble de cabanes avec poulets et oies, dépôt de paille, etc. ;
  - o les installations de la société Carimat sur le terrain qu'elle loue (km 9,750 à 9,950). Le contrat de location prévoit un parking, mais préserve une bande de 8 m. Ce point n'est pas respecté (la clôture englobe toute l'assiette). Autre élément: la construction d'un hangar métallique en plein dans l'axe de la ligne, ceci apparemment sans permis d'urbanisme et sans obtention des autorisations prévues à l'art. 12 du contrat ;
- rénovation des ouvrages d'art et des équipements :

- rénovation ou déplacement d'un aqueduc (ruisseau de l'Ermitage) à la hauteur de la rue de la Petite Hollande/rue M. Plasman (km 6,128) ;
- enterrement d'un conduit situé au fond du fossé du chemin de fer à proximité du PS de la rue de Nivelles (env. km 6,400) ;
- rétablissement du fossé à hauteur de la rue Charles Herman ;
- construction d'une passerelle à la rue Vanschepdael

S'il fallait affecter la ligne à un mode de transport en commun léger, les travaux seraient plus conséquents. Il conviendrait sans doute de revoir complètement les talus tout le long de l'assiette ainsi que la plupart des ouvrages d'art avec une sérieuse inconnue concernant le viaduc de Braine-l'Alleud.



## OBJECTIFS VISES

A) Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et le patrimoine naturel		B) Mettre en place une politique communale coordonnée de communication, d'information et de sensibilisation		C) Rééquilibrer les deux centres de l'entité et recréer un pôle à Wauthier-Braine		D) Viser la mobilité durable des habitants notamment via un réaménagement de l'ancienne ligne 115		E) Développer l'activité économique par une valorisation des productions locales		F) Favoriser l'implication de tous les acteurs dans la dynamique sociale villageoise	
<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en place une politique coordonnée de gestion des espaces verts, forestiers et naturels	<input type="checkbox"/>	Développer la communication vers l'extérieur	<input type="checkbox"/>	Restaurer le patrimoine bâti	<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au trafic de transit des camions	<input type="checkbox"/>	Valoriser les produits du terroir	<input type="checkbox"/>	Diversifier le type d'offre de logements et promouvoir la mixité des occupants
<input type="checkbox"/>	Favoriser la valorisation des déchets organiques	<input type="checkbox"/>	Faire de l'éducation aux bonnes pratiques et aux réglementations	<input type="checkbox"/>	Réaménager les places en espaces de rencontre	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaménager l'ancienne ligne 115 dans une optique de mobilité durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir l'activité touristique et de loisir	<input type="checkbox"/>	Veiller à l'accueil de la petite enfance
<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir les économies d'énergie	<input type="checkbox"/>	Élargir le champ d'action de l'A'Scrienn' et du site internet	<input type="checkbox"/>	Implanter de nouvelles affectations	<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en œuvre le PCM	<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité économique locale	<input type="checkbox"/>	Soutenir les associations locales et l'activité socio-culturelle
<input type="checkbox"/>	Valoriser les cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Communiquer via des événements					<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité agricole	<input type="checkbox"/>	Développer l'implication des habitants dans les activités socio-culturelles
<input type="checkbox"/>	Valoriser le patrimoine naturel	<input type="checkbox"/>	Développer la communication ciblée pour les touristes								
<input type="checkbox"/>	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires										
<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et préserver les paysages et points de vue remarquables										

Ces objectifs sont visés parce que :

- *Le réaménagement de la ligne pourra être l'occasion d'entreprendre des aménagements en faveur de la biodiversité et de valorisation des paysages ;*
- *Véritable épine dorsale est-ouest de la commune, le réaménagement de la ligne au profit des modes doux améliorera grandement la sécurité des circulations douces intra-communale ;*
- *L'activité touristique et de loisir sera soutenue puisque la piste pourra être utilisée à ces fins là également.*

## ESTIMATION GLOBALE DU COUT

Sources de financement possibles :

- PCDN : 5.000€/an ;
- RW-RAVeL ;
- RW-Développement Rural : 80%
- Commune.

## PROGRAMME DE RÉALISATION

Le projet pourra être réalisé en plusieurs phases :

- 1) Convention avec Infrabel et réappropriation foncière ;
- 2) Rénovation des ouvrages d'art ;
- 3) Réaménagement de l'assiette ;

## ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le Collège Communal ne souhaite pas réaliser de Pré-RAVeL car le souhait est de réaliser directement un RAVeL en mettant en avant la dimension supra-communale de la ligne et son rôle de liaison entre les deux gares de Tubize et Braine-l'Alleud et de desserte du parc d'activités de Wauthier-Braine.

Le Plan Provincial de Mobilité (en cours) examine également l'opportunité de réaffecter cette enseigne ligne au profit d'un RAVeL et/ou d'un mode de transport en commun léger.

## ÉTAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Un premier examen du site (assiette et ouvrages d'art) a déjà été réalisé par l'asbl « Les Chemins du Rail » en 2005 en compagnie d'un représentant de la cellule RAVeL de la Région wallonne.

Une demande de réaffectation de la ligne en RAVeL a été introduite auprès du Ministre par les trois communes (Braine-le-Château, Braine-l'Alleud et Tubize) en septembre 2009.

## PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2010-11 : inscription de la ligne 115 dans les projets de RAVeL de la Région wallonne ;

2013 : convention avec Infrabel et réappropriation foncière ;

2015-2016 : travaux de rénovation des ouvrages d'art et de réaménagement de l'assiette.

## INDICATEURS

Indicateurs de résultat (liés aux objectifs opérationnels auxquels le projet répond) :

- Evolution du nombre de cyclistes et piétons ;
- Evolution du trafic voiture sur l'axe Chée de Tubize- rue de Mont-Saint-Pont ;

## IMPACT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création d'emploi local	Non pertinent
Responsabilisation des modes de production et de consommation	Le réaménagement de l'ancienne ligne 115 en RAVeL permettra d'offrir une alternative sécurisée et conviviale à l'utilisation de la voiture et permettra des économies d'énergie
Cohésion sociale et solidarités	Création d'une convivialité entre les usagers.
Préservation des ressources	L'usage du vélo permettra d'éviter l'utilisation de la voiture et sera donc source d'économie d'énergie.
Protection de l'environnement	L'usage du vélo permettra d'éviter l'utilisation de la voiture et sera donc source de réduction des émissions polluantes. Préservation du cordon écologique existant.

## ANNEXE(S)

Sans objet